RETOUR AU TRAVAIL POUR LES MEMBRES NON CONFORMES À LA PRATIQUE VACCINALE DE POSTES CANADA

Malgré la récente sortie du gouvernement visant la levée de l'exigence en matière de vaccination afin d'occuper un emploi dans une entreprise fédérale, et ce, à compter du 20 juin 2022, **Postes Canada a décidé d'imposer son propre échéancier**.

Malgré le fait que d'autres employeurs fédéraux ont réussi à ramener leurs travailleuses et travailleurs à la date fixée par le gouvernement, Postes Canada a établi son propre calendrier de retour, sans pour autant en spécifier la date, se cachant ainsi derrière leur incapacité d'assurer un retour à temps des travailleuses et travailleurs de façon "sécuritaire et ordonné".

Bien que cette attente supplémentaire pour nos membres présentement en arrêt de travail ne soit pas justifiable à nos yeux, **Postes Canada a maintenant décrété une date de retour au <u>6 juillet prochain</u>.**



Si ce n'est pas déjà fait, un membre de la gestion contactera les membres en congé sans solde d'ici au 24 juin prochain. Vous pourrez alors discuter d'une date de retour au travail, à partir du 6 juillet.

Postes Canada s'attend à ce que certains d'entre vous pourriez ne pas être en mesure de revenir au travail à cette date. Si tel est le cas, vous devrez discuter d'une date de retour possible qui pourrait s'effectuer dans les semaines suivant le 6 juillet.

Malgré tous les impacts créés par cette pratique vaccinale imposée, nous pourrons tourner la page, en partie, sur une mesure attaquant directement notre statut de travailleuse/travailleur et faisant fi des impacts réels sur nos vies, familles et amis.

À PARTIR DU 6 JUILLET, VIVONS L'INSTANT PRÉSENT! BON RETOUR À TOUTES ET À TOUS!

Solidarité,

Alain Robitaille

1^{er} vice-président

STTP-Section locale de Montréal

AR/go sepb-574